

Mercredi 11 février 1948.

Arrêté du Conseil fédéral du  
16 février 1945 instituant des  
mesures provisoires pour le  
règlement des paiements entre  
la Suisse et l'Allemagne.

Département politique. Proposition du 30 janvier 1948.

Département des finances et des douanes. Rapport joint du  
5 février 1948.

Vu un rapport du département politique et d'entente avec  
celui des finances et des douanes, le projet d'arrêté figurant  
en annexe modifiant et complétant l'arrêté du Conseil fédéral  
du 16 février 1945 instituant des mesures provisoires pour le  
règlement des paiements entre la Suisse et l'Allemagne est  
adopté.

Au Recueil des lois.

Extrait du procès-verbal au département politique (en  
10 exemplaires), au département des finances et des douanes  
(en 6 exemplaires), au département de l'économie publique (en  
3 exemplaires).

Pour extrait conforme:  
Le secrétaire,


